

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Malakoff

Introduction

Le présent questionnaire et le "manifeste pour pédaler serein à Malakoff" associé de Dynamo Malakoff sollicitent les candidats déclarés aux élections municipales de 2020 pour connaître leurs engagements autour de 5 grands axes au cœur du système vélo. Après la saisine du Conseil municipal, et son vote à l'unanimité le 26 juin 2019 de la mise en œuvre du Plan Vélo d'ici la fin de l'année 2022, la prochaine mandature doit être celle d'un « changement de braquet » pour le vélo à Malakoff.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *La saisine du Conseil municipal de Dynamo Malakoff, soutenu par 1 400 signatures, a conduit au vote à l'unanimité le 26 juin 2019 de la mise en œuvre du Plan Vélo, défini en 2013 dans le cadre de la sous-commission vélo de la commission développement durable de la ville, d'ici la fin de l'année 2022.*

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an. *Il permettra un suivi des priorités et l'évaluation de l'avancement de la réalisation du Plan vélo d'ici 2022 avec les associations.*

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Boulevard Gabriel Péri, avenue Pierre Brossolette, avenue Pierre Larousse, rue Avaulée,...

Assurer la sécurisation des voies de la boucle des quartiers dont la rue Alexis Martin et la rue Guy Moquet au Sud du Boulevard Camélinat , notamment.

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Cette meilleure lisibilité des parcours vers les pôles d'attractivités doit également concerner les itinéraires piétons, afin de valoriser les mobilités actives.

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Les connexions avec Paris aux Portes de Vanves et de Châtillon posent toujours question en 2019. Le réglage du feu de la porte de Vanves, au pied du bâtiment des Restos du coeur, doit sans attendre mieux sécuriser le flux de passages vélo le plus conséquent entre les Haut-de-Seine et la capitale. Les connexions du Boulevard Gabriel Péri (D50) vers Vanves et Monrouge doivent également être sécurisées.

Les cyclistes vivent depuis trop longtemps du fait de travaux, une situation totalement anormale sur l'avenue Pierre Brossolette à la jonction de Malakoff et Châtillon.

Action n°7 :

Mettre le vélo au cœur Porter une politique vélo ambitieuse auprès du territoire, du département et de la région pour que les voiries qu'ils gèrent soient aménagées, en concertation, pour les mobilités actives : concernant le boulevard Gabriel Péri ou l'avenue Pierre Brossolette, pour l'accès aux futures gares de la ligne 15, dans le cadre des niveaux 1 et 2 du projet RER V... Il convient à ce titre que la ville prenne ses responsabilités en matière de stationnement automobile lorsque c'est nécessaire pour assurer la sécurisation des itinéraires cyclables sur les grands axes.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**Action n°8 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Lutter contre la transformation des rues de notre ville en raccourcis pour la circulation de transit par les application mobile de navigation routière. Cet apaisement de la circulation doit également concerner les écoles (surtout aux heures d'entrée et de sortie de classes).

Action n°9 :

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse La pollution provoque une morbidité et une mortalité prématurée. Quelle politique comptez-vous mener pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des malakoffiots en terme de :

- verbalisation (véhicules concernés / périmètre / heures d'application / date d'application),
- limitation du trafic de transit ?
- nuisances du trafic du périphérique ?
- mesure concernant les écoles ?
- autres (précisez)

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°10 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé Stationnement de type Véligo à la gare Vanves, aux stations de métro Étienne Dolet et Plateau de Vanves/Malakoff., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°11 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Profiter des cahiers des charges qualitatifs de la fédération des usagers de la bicyclette.

Action n°12 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Se saisir des opportunités du programme Alvéole, notamment en ce qui concerne le parc de logement collectif. Le stationnement sécurisé est un élément essentiel du système vélo : à quoi bon disposer de pistes cyclables si l'on ne retrouve pas son vélo le lendemain ?

Action n°13 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Développer le stationnement vélo en améliorant la visibilité pour les usagers quels qu'ils soient (piétons, cyclistes, deux roues motorisés, automobilistes, ...)

Action n°14 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.
Marchés, commerces, mairie, écoles, structures ou services pour personnes âgées, espaces verts, ...

Action n°15 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Mettre des locaux à disposition de l'association Dynamo Malakoff et autres acteurs de la mobilité douce.

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°17 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°18 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°19 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable et les dépassements de vitesse dans les zones 30... ou 20.

Action n°20 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.